



### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois de Novembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LARGENTIERE, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la Mairie de Largentière, sous la présidence de M. DURAND Jean Roger, Maire, en session ordinaire.

**Etaient présents :** M. DURAND Jean Roger, Mme ANJOLRAS Huguette, M. PAUL André, Mme MAIGRON Agnès et M. GUILLEMIN Alban adjoints, Mme. FRAY Monique, Mme OUZEBIHA Arlette, Mme. VILLALONGA Marie-Laure, Mme AMRANE Nadia, Mme LEPVRIER Isabelle, Mme FABRE Nathalie, Mme FOURNET Claudine, Mme VILLARD Milène et Mme OLIVIER Juliette.

**Absents excusés :** M. ROSE Hermand, M. TOULOUSE Thierry, M. VILLALONGA Jérémy, M. VIDAL Vincent et Mme MARTIN Emanuelle.

**Procurations :** M. ROSE Hermand a donné procuration à M. GUILLEMIN Alban, M. TOULOUSE Thierry à Mme ANJOLRAS Huguette, M. VILLALONGA Jérémy à Mme VILLALONGA Marie Laure, M. VIDAL Vincent à M. PAUL André et Mme MARTIN Emanuelle à Mme VILLARD Milène.

Le maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal

**Secrétaire de séance : Mme. Agnès MAIGRON.**

\*\*\*\*\*

#### OBJET : N° 2024.050 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur le maire invite le conseil à se prononcer sur le vote des subventions de fonctionnement allouées aux associations au titre de l'exercice 2024.

Désignation des Associations	MONTANT	Désignation des Associations	MONTANT
ADAPEI AUBENAS	100.00 €	SAMOURAI - Motos Ardèche Trial	500.00 €
ASS JUDO-CLUB	800.00 €	Aero Kick Fight Club	500.00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	230.00 €	Ass° solidarité Ukraine Sud Ardèche	500.00 €
ASS. A.D.M.R.	230.00 €	Agir contre le diabète	100.00 €
Amitiés Loisirs Culture en Pays de Ligne ex U.N.R.P.A Foyer 3ème âge	550.00 €	Fréquence 7	100.00 €
PREVENTION ROUTIERE	220.00 €	La CHORALINE	250.00 €
SOU DES ECOLES ALBIN MAZON	700.00 €	BADMINTON	200.00 €
APEL Ecole Privée LARGENTIERE	700.00 €	Les Amis du Ginestet	600.00 €
Ass.Sauvegarde Patrimoine Largentierois	300.00 €	FNACA	200.00 €
Ass. Les Abdominettes	350.00 €	Foyer Socio Educatif Collège	375.00 €
Boxing Club	1 200.00 €	Association sportive danse du collège de la Ségalière	50.00 €
Resto du Cœur	500.00 €	Cinéma Rosières	300.00 €
Association Les Recycl'Arts	100.00 €	Société géologique de l'Ardèche	100.00 €
URAM	200.00 €	Labeaume en Musiques	100.00 €
SAMOURAI - Motos Ardèche Trial	500.00 €	<b>TOTAL</b>	<b>10 055.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 4 abstentions et 15 voix pour,

#### DECIDE :

- d'allouer au titre de l'exercice 2024 les subventions de fonctionnement telles qu'elles viennent de lui être présentées, pour un montant global de 10 055.00€.

- de prélever ces montants sur les crédits ouverts à l'article 65748 du budget primitif 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 19  
 Nombre de présents : 14  
 Nombre de votants : 19  
 Pour : 15  
 Contre : 00  
 Abstention : 04  
 La Secrétaire de séance

Fait et délibéré à Largentière, le jour, mois et an que dessus  
 Au registre suivent les signatures  
 Pour extrait certifié conforme  
 A Largentière, le 18 Novembre 2024,  
 Le Maire,



Agnès MAIGRON

Jean Roger DURAND

Le Maire de LARGENTIERE certifie que le compte rendu de la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine, prescrit par l'article 56 de la loi du 5 avril 1883 et qu'il n'est survenu aucune réclamation. Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie trois jours francs avant celui de la séance.